

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2017.

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Novembre 2017**

- **Validation du Document Unique d'Évaluation des risques professionnels.**

La commune de Francin a sollicité le service prévention du centre de gestion pour élaborer le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels. Ce document est obligatoire pour être en adéquation avec le Code du Travail pour les salariés de la Commune. Un inventaire minutieux, par unité de travail, a été réalisé pour identifier tous les risques menaçant la santé physique et mentale des agents. Certains problèmes ont été soulevés ; la Municipalité mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour diminuer les risques d'accident du travail.

L'élaboration de ce Document Unique d'Évaluation est éligible à une subvention à hauteur de 50%.

- **Demande de subvention au titre FDEC 2018.**

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie comprenant la toiture.

Plusieurs infiltrations d'eau ont été constatées dans le grenier de la mairie. Un professionnel a été contacté pour chiffrer les réparations d'étanchéité du toit. Il s'avère que les travaux de réparation des fuites risquent de provoquer des dégâts sur les ardoises très fragilisées par le temps.

Devant la vétusté de ce toit, la question de la réfection totale de la toiture a été évoquée ; Monsieur le Maire propose qu'une subvention au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) soit demandée.

Le financement de ces travaux pourrait être réparti de la façon suivante :

- Budget communal 93 600 €
- Subvention FDEC 26 400 €

- **Avis pour ouverture dominicale Super U**

La Municipalité de Francin a été contactée par le directeur de Super U qui sollicite l'ouverture de son magasin pendant deux dimanches : les 23 et 30 Décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du Maire (selon la Loi 2015-990 du 6 août 2015, article L.3132-26 du Code du Travail portant de 5 à 12 le nombre de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire peut être supprimé). Cette décision est prise, après avis du Conseil Municipal. La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année en cours, pour application l'année suivante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande, à savoir, 2 dimanches d'ouverture, le 23 et 30 décembre 2018.

- **Remboursement des charges d'entretien réalisées pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Savoie sur les zones d'activités.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 Septembre 2017 qui valide le rapport de la CLECT approuvant ainsi le transfert de la zone d'activités de l'Île Besson à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

La Communauté de Communes n'étant pas en mesure d'assurer l'entretien des voiries de cette zone transférée, elle a laissé cette tâche à la commune de Francin moyennant le remboursement de ces prestations. La Commune doit délibérer pour fixer les taux horaires du personnel et des moyens nécessaires à la réalisation de ces prestations. Un taux horaire est fixé comme suit tant pour le matériel que pour le personnel.

- Secrétaire Générale : 44 €/H
- Adjoint Administratif : 26 €/H

- Adjoint Technique : 27 €/H
- Camion : 13 €/H
- Fourgonnette : 7 €/H
- Tondeuse à gazon : 7 €/H

- **Suppression des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) à la rentrée 2018.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Une enquête auprès des parents d'élèves (82 familles) a été organisée ; les familles devaient se prononcer :

- pour la semaine de quatre jours et demi avec maintien des TAP
- pour la semaine de quatre jours avec la suppression des TAP

62 familles ont répondu au questionnaire (75% de participation)

- 2 questionnaires sont nuls
- 40 familles sont favorables au retour de la semaine de quatre jours avec la suppression des TAP
- 20 familles sont pour le maintien de la semaine de quatre jours et demi avec continuation des TAP

Après analyse des résultats de l'enquête, le Conseil Municipal délibère sur le retour de la semaine à quatre jours et à la suppression des TAP. De nouveaux horaires sont donc proposés :

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de : 8h30 à 11h30 et de : 13h30 à 16h30

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire a fait le point sur l'incendie du centre de compostage après tenue d'une réunion avec les services de la Préfecture le 18 décembre à 16 h 30.

Tout d'abord, il faut savoir que la filière de valorisation par broyage des bois de déchetterie est en panne. Ces bois sont issus essentiellement de vieux meubles réformés contenant des produits toxiques (colle, peinture, vernis, etc...). Une fois ces produits broyés, seules quelques chaufferies équipées de filtres spéciaux très onéreux sont habilitées à brûler ces matériaux. D'importants volumes de bois broyés de déchetterie sont mis en stocks en attente de valorisation.

Il est souligné qu'une douzaine d'incendies de ce type se sont déclarés en France cette année

Le Préfet de Savoie a pris plusieurs arrêtés concernant le centre de compostage de la Commune.

* Arrêt de l'activité de compostage et de broyage pendant l'incendie

* Arrêt de l'activité de broyage tant que la quantité stockée n'est pas descendue en dessous de 3000 m³

*Un arrêté qui va modifier la façon de travailler pour :

- Limiter le stock de bois broyé à 4000 m³
- Limiter la hauteur et la largeur des tas de bois broyés et stockés
- Modifier la manière Stockage en plusieurs tas distants les uns des autres

En ce qui concerne la pollution de l'air et des sols ATMO Auvergne Rhône-Alpes à installer des capteurs du 23 octobre au 6 novembre sur le site de l'incendie, au hameau du Plan et sur ALPESPACE.

Lors de l'incendie, le vent a soufflé nord/ nord-est et a protégé la Commune. Très peu de polluants sur le village, davantage sur la zone d'activité d'Alpespace, située sous le vent. L'ATMO Auvergne Rhône-Alpes a transmis ces résultats à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) aux fins d'analyses. Elle remettra son rapport aux services de la Préfecture qui nous tiendront informés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.